



Cuarnens, le 29 octobre 2025

Municipalité de Cuarnens

## **PREAVIS MUNICIPAL No 09/2025**

### **Demande d'un crédit de CHF 73'500.- pour l'aménagement d'un chemin piéton à proximité de la salle polyvalente**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Le présent préavis traite sur l'aménagement d'une liaison sécurisée piétonne située entre le parking de la route de Chavannes-le-Veyron et les locaux de l'UAPE, selon schéma ci-dessous (tracé rouge).



#### **2. Objectifs du projet**

Les objectifs principaux de ce projet sont :

- Sécuriser le passage des enfants se rendant à la cantine scolaire ;
- Valoriser le parking existant de la route de Chavannes-le-Veyron ;
- Offrir un espace extérieur aménagé pouvant être utilisé lors de manifestations à la salle polyvalente.

### 3. Description des travaux

#### Réalisation du chemin

Démontage et évacuation des dalles et du mur de soutènement existants. Création d'un nouveau mur de soutènement. Réalisation d'un chemin d'environ 2,5 m de largeur sur 50 m de longueur en dalles grises.

#### Pose d'une clôture :

Démontage et évacuation du treillis existant. Installation d'un treillis métallique le long du court de tennis afin de délimiter et sécuriser le passage. Un portail sera installé à l'extrémité Nord-Est du chemin (côté UAPE).

#### Éclairage :

Mise en place de bornes lumineuses raccordées au réseau d'éclairage public, assurant un passage sûr en tout temps.

Ces aménagements permettront d'améliorer la sécurité et la qualité des accès piétons, tout en valorisant l'usage des infrastructures communales existantes.



## Crédit pour les travaux

Le coût selon devis se décompose comme suit :

|   |                         |                      |
|---|-------------------------|----------------------|
| A | Paysagisme - maçonnerie | CHF 56'000.00        |
| B | Electricité             | CHF 12'500.00        |
| C | Divers et imprévus      | CHF 5'000.00         |
|   | <b>Total TTC</b>        | <b>CHF 73'500.00</b> |

### **4. Aspects financiers**

#### 4.1 Financement

La Municipalité vous propose de prélever le montant de CHF 73'500.- sur les liquidités courantes et/ou par un emprunt.

#### 4.2 Amortissement

L'investissement sera amorti sur une durée de 10 ans.

---

#### Conclusion

---

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

#### **Le Conseil général de Cuarnens**

**vu** le préavis municipal 09/2025 ;  
**ouï** le rapport des commissions de gestion et des finances et ad hoc ;  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### **décide :**

1. d'accorder un crédit de CHF 73'500.- TTC pour l'aménagement d'un chemin piéton ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou par un emprunt ;
4. d'amortir l'investissement sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2027.

**Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2025**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Jean-Daniel Staub



La Secrétaire

Laetitia Rochat

**Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : M. Adrien Mange**